

En 2024, AJI a 35 ans

(Episode 9 : En 2005 le Code des marchés publics « booste » l'AJI)

Les réformes des marchés publics peuvent parfois être vécues comme des contraintes récurrentes, pourtant en 2005 les nouvelles obligations dictées par le Code des marchés publics (aujourd'hui Code de la Commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019) se révélèrent un tremplin pour l'AJI. En effet, il imposait aux EPLE de satisfaire à une obligation de publicité à partir d'un seuil de 4000 euros hors taxes, seuil qui depuis a beaucoup varié. L'AJI, par sa diffusion nationale, bénéficiait d'un agrément territorial et ne pouvait se voir contester une publicité trop locale. Il n'était évidemment pas question, à l'instar d'un journal local, de publier sur la revue papier les soumissions des 7800 collèges et lycées, surtout au moment où les premières applications numériques voyaient le jour.

L'initiative de se lancer dans la création d'un outil informatique susceptible d'aider les collègues gestionnaires, revient à Suzanne Boucher, Présidente en titre de l'AJI à cette époque. Etant familière des réunions du Comité de coordination des Collectivités, devenu aujourd'hui Restau 'Co (en quelque sorte l'AJI des communes, hôpitaux...) elle avait pu observer les avancées de ce partenaire sur cette question. En accord avec le conseil d'administration, elle prit donc la décision de confier la création d'un module informatique « *marchés publics* » à la société Caplogik qui venait de rénover le site internet de l'association. Quelques semaines plus tard on pouvait mettre en ligne l'application « *MAPA* » qui allait connaître un succès foudroyant.

Convaincu par les facilités d'utilisation de cet outil et rassuré de répondre aussi aisément aux nouvelles exigences réglementaires, les collègues s'approprièrent avec avidité le module MAPA. Des dizaines puis des centaines d'offres affluèrent dès les premières semaines sur le site AJI. Au bout de quelques mois les publications se chiffrent par milliers. En corolaire, le bouche à oreille efficace dans la profession amena de nombreux collègues à s'abonner. La courbe des adhésions connut une croissance vertigineuse. Les fournisseurs intéressés par cet afflux de projets de commandes sur la plateforme demandèrent bientôt l'accès automatique aux marchés qu'ils convoitaient. L'AJI mit donc en place un abonnement spécifique « *fournisseurs* » afin que ces prestataires reçoivent en ligne, les besoins des EPLE dans leur secteur d'activité.

Le module MAPA a bien évidemment évolué avec le temps. Il a fait l'objet d'une version 2 en 2015, une version 3 avec l'arrivée du profil acheteur en 2018, une version 4 pour l'ajout des signatures électroniques en 2019 et une version 5 qui comprend les phases de négociations en 2021. Par ailleurs des outils accessoires ont été développés autour de ce produit. Une plateforme « *AJI-Choix* » créée en 2014 et revue en 2019 permet de renseigner et d'organiser les critères de choix des fournisseurs. Aux mêmes dates les acheteurs ont pu utiliser « *AJI-Rétroplanning* » outil d'aide à la computation des délais dans le cadre d'un MAPA.

Dès 2005, avec le module MAPA, AJI a mis gracieusement à disposition de ses abonnés des outils numériques performants. Nous verrons dans le prochain épisode les applications en ligne que l'association va proposer au fil du temps, permettant une gestion rationnelle, fiabilisée et réactive des missions confiées aux désormais secrétaire généraux d'EPL.

Roland Delon (roland.delon@aji-france.com)
VIE DE L'ASSOCIATION